

# Conseil Municipal

## Du mardi 19 mars 2024

### PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix neuf mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Thierry PIGEON Maire,

Date de la convocation :  
14/03/2024

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Conseillers en exercices : 19

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Conseillers présents : 19

Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, François POIRIER, Fabien FOUCHER, Cécile KERNIVINEN, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON Conseillers Municipaux

Conseillers votants : 19

**Absent excusé** :

**Absents excusés ayant donné Pouvoir** :

Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Joseph JEULAND (arrivée à 19h30)

Marina ROSSARD donne pouvoir à Marie-Noëlle RENAULT

**Secrétaire de séance** : Mathilde BETTON

#### L'état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget (article L2123-24-1-1 CGCT)

Cet état a été transmis à tous les conseillers par mail avec la convocation au conseil municipal.

#### Délibération 2023.04.001

#### Validation du compte-rendu du conseil du 20 février 2024

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 20 février 2024.

Madame Cécile KERNIVINEN demande à ce que dans la délibération 2024.02.015 soit ajoutée le nombre de personne devant participer à la commission d'appel d'offres.

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

## Ordre du jour du conseil :

- **Délibération 2024.03.002** : Finances- Budget principal : Affectation des résultats 2023
- **Délibération 2024.03.003** : Finances- Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- **Délibération 2024.03.004** : Finances-Subventions 2024 aux associations – Bonus Commerçants
- **Délibération 2024.03.005** : Finances -Budget principal : budget primitif 2024
- **Délibération 2024.03.006** : Finances- Budget annexe Beau Soleil : affectation des résultats 2023
- **Délibération 2024.03.007** : Finances- Budget annexe Beau Soleil : budget primitif 2024
- **Délibération 2024.03.008** : Finances -Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2023
- **Délibération 2024.03.009** : Finances- Budget annexe Centre de Secours : budget primitif 2024
- **Délibération 2024.03.010** : Finances- Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2023
- **Délibération 2024.03.011** : Finances- Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2024
- **Délibération 2024.03.012** : Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2024
- **Délibération 2024.03.013** : Finances- Budget annexe Manoirs III : budget primitif 2024
- **Délibération 2024.03.014** : Finances- Budget annexe lotissement Pôle médical : affectation des résultats 2023
- **Délibération 2024.03.015** : Finances- Budget annexe Pôle médical : budget primitif 2024
- **Délibération 2024.03.016** : Finances – Achat d'une tondeuse
- **Délibération 2024.03.017** : Marché public - Attribution du marché public de travaux pour la tranche 4 des travaux de l'église Saint Patern (restauration façade nord et campanile)

Finances- Budget principal : Affectation des résultats

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 05 mars 2024, propose d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2023</i>		
<i>Budget commune</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 357 934,16 €	1 143 825,68 €
Recettes	2 357 934,16 €	887 150,06 €
Résultat 2023		- 256 675,62 €
Résultat reporté 2022		937 343,33 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>680 667,71 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses		291 000,00 €
Recettes		255 824,00 €
<b>Résultat (B)</b>		<b>-35 176,00 €</b>
<b>A financer</b>		<b>0,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 857 773,49 €	1 938 073,55 €
Recettes	1 857 773,49 €	2 212 351,67 €
Résultat 2023		274 278,12 €
Résultat reporté 2022		- €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>274 278,12 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>Budget principal</b>
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		274 278,12 €
<b>Résultat d'investissement</b>		
R001 - Excédent d'investissement reporté		680 667,71 €

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Finances- Vote des taux des impôts directs locaux 2024**

M. le Maire expose :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

La commission finances, réunie le 05 mars 2024, propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
- taxe d'habitation (TH) : 16,14 %

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

❖ De fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
- taxe d'habitation (TH) : 16,14 %

- ❖ De notifier cette décision aux services préfectoraux
- ❖ De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention :

## **Finances - Subventions 2024 aux associations – Bonus Commerçants**

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire expose :

La commission des finances du 31 janvier 2024 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales, en complément de celles-ci, et afin de favoriser les commerces de la commune, une proposition d'un « Bonus Commerçants » a été acceptée.

### Proposition de la commission :

Ce bonus sera calculé sur la base des achats (d'un montant minimum de 30 € et dans la limite de 100€) effectués chez un ou plusieurs commerçants de Louvigné-de-Bais, sur présentation de justificatifs Mi-novembre au service comptabilité de la mairie pour un versement au mois de Décembre de la même année.

Ce « bonus commerçants » représentera 50% de la somme dépensée.

Par exemple : *Pour la présentation de justificatifs d'une valeur de 50 €. Le « Bonus commerçants » sera d'un montant de 25 €*

### **Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- ❖ De valider le principe du « Bonus commerçants »
- ❖ D'ajouter les crédits correspondants au chapitre 15 article 65741 d'un montant de 1 200€ au BP de la commune pour l'année 2024.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

### **Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

### **Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Finances -Budget principal : budget primitif 2024**

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2024 a été étudiée par la commission finances le 05 mars 2024.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 938 241,00 €	1 938 241,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 561 518,83 €	2 561 518,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 499 759,83 €</b>	<b>4 499 759,83 €</b>

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2024 de la commune
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Beau Soleil : affectation des résultats 2023

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 05 mars 2024, propose d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

<i>Budget Beausoleil</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	34 585,05 €	13 503,77 €
Recettes	34 585,05 €	8 491,57 €
Résultat 2023		-5 012,20 €
Résultat reporté 2022		20 393,48 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>15 381,28 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>
<b>A financer</b>		<b>0,00 €</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	27 000,00 €	14 260,38 €
Recettes	27 000,00 €	29 793,57 €
Résultat 2023		15 533,19 €
Résultat reporté 2022		0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>15 533,19 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>Budget Beausoleil</b>
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		- €
1068 - Excédent à affecter en investissement		15 533,19 €
<b>Résultat d'investissement</b>		
R001 - Excédent d'investissement reporté		15 381,28 €

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Finances- Budget annexe Beau Soleil : budget primitif 2024**

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2024 a été étudiée par la commission finances le 05 mars 2024.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 500,00 €	25 500,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	35 114,47 €	35 114,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 614,47 €</b>	<b>60 614,47 €</b>

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal**

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2024 du budget annexe Beau Soleil
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0



Finances -Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2023

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 05 mars 2024, propose d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

<i>Budget Centre de secours</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	45 135,24 €	14 138,15 €
Recettes	45 135,24 €	31 598,24 €
Résultat 2023		17 460,09 €
Résultat reporté 2022		-20 849,44 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>-3 389,35 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>
<b>A financer</b>		<b>-3 389,35 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	26 437,00 €	10 634,95 €
Recettes	26 437,00 €	26 437,38 €
Résultat 2023		15 802,43 €
Résultat reporté 2022		0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>15 802,43 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>Budget Centre de secours</b>
<b>R002 - Excédent reporté en fonctionnement</b>		
<b>1068 - Excédent à affecter en investissement</b>		15 802,43 €
<b>Résultat d'investissement</b>		
<b>D001 - Déficit d'investissement reporté</b>		3 389,35 €

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Finances- Budget annexe Centre de Secours : budget primitif 2024**

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2024 a été étudiée par la commission finances le 05 mars 2024.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 437,00 €	26 437,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	29 939,43 €	29 939,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 376,43 €</b>	<b>56 376,43 €</b>

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal**

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2024 du budget annexe du Centre de Secours
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2023

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 05 mars 2024, propose d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2023</i>		
<i>Budget Villa Bleue</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	74 283,85 €	29 894,95 €
Recettes	74 283,85 €	233,27 €
Résultat 2023		<b>-29 661,68 €</b>
Résultat reporté 2022		74 283,85 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>44 622,17 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses		
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>
<b>A financer</b>		<b>0,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	85 111,16 €	76 173,06 €
Recettes	85 111,16 €	53 222,45 €
Résultat 2023		<b>-22 950,61 €</b>
Résultat reporté 2022		33 830,10 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>10 879,49 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat de fonctionnement		<b>Budget Villa Bleue</b>
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		<b>10 879,49 €</b>
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		<b>44 622,17 €</b>

**Délibéré :**  
Adoptée à l'unanimité des votants

**Vote :**  
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Finances- Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2024**

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2024 a été étudiée par la commission finances le 05 mars 2024.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 581,06 €	74 581,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	59 801,66 €	59 801,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>134 382,72 €</b>	<b>134 382,72 €</b>

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2024 de la Villa Bleue
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2023

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 05 mars 2024, propose d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2023</i>		
<i>Budget Manoirs 3</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	750 000,00 €	392 959,71 €
Recettes	750 000,00 €	37 037,90 €
Résultat 2023		<b>-355 921,81 €</b>
Résultat reporté 2022		712 962,10 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>357 040,29 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses		
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>
<b>A financer</b>		<b>0,00 €</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	778 653,81 €	422 680,72 €
Recettes	778 653,81 €	421 610,52 €
Résultat 2023		<b>-1 070,20 €</b>
Résultat reporté 2022		0,69 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-1 069,51 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat de fonctionnement		<b>Budget Manoirs 3</b>
R002 - Déficit reporté en fonctionnement		<b>-1 069,51 €</b>
1068 - Déficit à affecter en investissement		
<b>Résultat d'investissement</b>		
R001 - Excedent d'investissement reporté		<b>357 040,29 €</b>

**Délibéré :**  
**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**  
 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Finances- Budget annexe Manoirs III : budget primitif 2024**

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2024 a été étudiée par la commission finances le 05 mars 2024

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	868 034,22 €	868 034,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	750 000,00 €	750 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 618 034,02 €</b>	<b>1 618 034,02 €</b>

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2024 du budget annexe les Manoirs III
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Pôle médical : affectation des résultats 2023

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 05 mars 2024, propose d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :

<i>Budget Pôle médical</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	80 120,00 €	35 301,35 €
Recettes	80 120,00 €	20 133,08 €
Résultat 2023		<b>-15 168,27 €</b>
Résultat reporté 2022		59 439,33 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>44 271,06 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses		
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>
<b>A financer</b>		
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	58 704,00 €	43 589,23 €
Recettes	58 704,00 €	58 775,72 €
Résultat 2023		<b>15 186,49 €</b>
Résultat reporté 2022		
<b>Résultat cumulé</b>		<b>15 186,49 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Résultat de fonctionnement		Budget Pôle Médical
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		15 186,49 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		44 271,06 €

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Finances- Budget annexe Pôle médical : budget primitif 2024**

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2024 a été étudiée par la commission finances le 05 mars 2024.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	60 204,00 €	60 204,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	66 161,55 €	66 161,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>126 365,55 €</b>	<b>126 365,55 €</b>

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal**

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2024 du Pôle médical
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0



**Finances – Achat d'une tondeuse**

M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire expose :

Vu la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020, qui donne la possibilité pour les acheteurs de conclure un marché de travaux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT : sans publicité ni mise en concurrence est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant que la commune doit acheter une nouvelle tondeuse au service des espaces verts en raison de la vétusté de celle utilisée actuellement,

Considérant l'avis favorable de la commission Patrimoine, urbanisme, énergie, voirie réunit le 19 février 2024 qui propose de retenir le devis de l'entreprise DELAGREE d'un un montant de 36 500 HT.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- D'approuver ce devis
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

**Délibéré :**

**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Marché public - Attribution du marché public de travaux pour la tranche 4 des travaux de l'église Saint Patern (restauration façade nord et campanile)**

M. Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

**Vu** l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

**Vu** l'article R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

**Considérant** qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 25 novembre 2023 pour une remise des offres le 10 janvier 2024 à 17h30. Il s'agit d'un marché alloti.

**Considérant** que 5 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : *Prix 40% / Valeur technique 60 %*

**Vu** le procès-verbal et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 12 février 2024

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- ❖ D'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

**LOT 1 : Maçonnerie, pierre de taille**

**Entreprise GREVET**, sise : Laval

Pour un montant de 300 515,99 € HT soit 360 619,19€ TTC (solution de base + PSE)

**LOT 2 : Charpente**

**Entreprise CRUARD**, sise : Simplé

Pour un montant de 42 874,22 € HT soit 51 449,06 € TTC (solution de base + PSE)

**LOT 3 : Couverture**

**Entreprise HERIAU**, sise : Cornillé

Pour un montant de 69 134,26 € HT soit 82 961,11 € TTC (solution de base + PSE)

**LOT 4 : Menuiserie**

**Entreprise COREUM**, sise : Bieuzy les Eaux

Pour un montant de 47 301,47 € HT soit 56 847,36 € TTC (solution de base + PSE)

**LOT 5 : Peinture**

**Entreprise LACANTHE**, sise : Pont Saint Martin

Pour un montant de 22 414,96 € HT soit 26 897,95 € TTC (solution de base + PSE)

## Compte rendu des commissions :

### Commission Communication :

-Le déjeuner d'accueil pour les nouveaux arrivants est reporté au samedi 13 avril (même heure).

### Commission Vie associative et Culturelle

-Organisation pour le week-end sportif du 06 et 07 juillet : une réunion avec les associations est organisée le 15 avril.

-olympiades avec les deux écoles le 02 avril

- Inauguration de la Chapelle Saint Job le vendredi 20 septembre

-Animations de fin d'année : organisation en cours de réflexion

-Cinéma plein air : le samedi 15 juin,

### Commission Agricole

-validation des devis pour les chemins communaux (entreprises SECHE et L'entreprise COLOMBEL ont été retenues)

- Point sur les jardins partagés ; cailloux, bac compostage

### CCAS

-Maison au manoirs 3 : projet en cours avec l'architecte

- Après-midi récréative : le 05 avril à Intermède (pour le moment 66 personnes inscrites)

### Questions diverses

-le chemin le long du cimetière est très boueux, Madame Valérie GAUDION demande comment le service technique pourrait remédier au problème. Monsieur Joseph JEULAND répond qu'il faut attendre que la météo soit plus clémente afin de faire le point sur l'ensemble des chemins de la commune.

### Prochaines commissions

- Commission Communication : le 21 mars à 19h00 à la Mairie

**SEANCE LEVÉE À 20H07**

**Prochain Conseil Municipal  
16 avril 2024 à 19h00 salle Intermède**

Compte-rendu affiché le 21 mars 2024,

Le Maire,

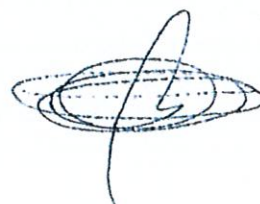
Thierry PIGEON



The signature of Thierry PIGEON is written in dark ink over a blue circular official stamp of the Mairie de Louvigné-de-Bais, Mayenne-et-Vilaine.

Le secrétaire de séance,

Mathilde BETTON



The signature of Mathilde BETTON is written in dark ink.

**Délibéré :**  
**Adoptée à l'unanimité des votants**

**Vote :**  
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0